



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale  
des affaires culturelles  
de Franche-Comté

**ARRÊTÉ N° 2012.114-0001**

**portant inscription au titre des monuments historiques  
du bloc opératoire Saint-Joseph de l'hôpital Saint-Jacques  
sis 2, place Saint-Jacques à BESANCON (Doubs)**

**LE PREFET DE LA REGION FRANCHE-COMTE,  
PREFET DU DOUBS,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

VU l'arrêté en date du 27 décembre 1938 portant inscription au titre des monuments historiques de l'hôpital de BESANCON (Doubs), à l'exception des parties classées ;

VU l'arrêté en date du 16 juin 1970 portant classement des façades et toitures sur la cour d'honneur des bâtiments de l'hôpital de BESANCON (Doubs) ;

La commission régionale du patrimoine et des sites de Franche-Comté entendue en sa séance du 8 décembre 2011 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le bloc opératoire Saint-Joseph de l'hôpital Saint-Jacques sis 2, place Saint-Jacques à BESANCON (Doubs) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison du dispositif Walter conservé dans les deux parties du bloc, rare pour l'histoire de la médecine au XXème siècle ;

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Est inscrit au titre des Monuments Historiques, en totalité, le bloc opératoire Saint-Joseph de l'hôpital Saint-Jacques situé 2, place Saint-Jacques à BESANCON (Doubs), sur la parcelle numéro 5, d'une contenance de 5ha 28a 30ca, figurant au cadastre section AV, et appartenant au CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE BESANCON, établissement public de santé, ayant son siège 2, place Saint-Jacques - 25030 BESANCON Cedex, identifié sous le numéro SIREN 262.501.760. Il est représenté par Monsieur Patrice BARBEROUSSE, Directeur Général.

L'établissement public en est propriétaire depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

Étant précisé le procès-verbal du 3 août 1990, établi par le service du cadastre de BESANCON (Doubs), constatant le changement de numérotation de la parcelle AV2 qui devient AV5, publié au bureau des hypothèques de BESANCON, 1<sup>er</sup> bureau, le 3 août 1990, Volume 1990P, Numéro 4756.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté complète l'arrêté d'inscription du 27 décembre 1938 et l'arrêté de classement du 16 juin 1970, susvisés.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté, dont une copie certifiée conforme sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**ARTICLE 4** : Il sera notifié au préfet du département, au maire, et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Copie certifiée Conforme à  
l'original

Fait à BESANCON, le 23 AVR 2012

  
Christian DECHARRIERE

Le Directeur Régional des Affaires Culturelles,  
et, par délégation,  
Le Conservateur Régional des Monuments Historiques

  
Pascal MIGNEREY